Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 003-210302402-20260414-33_26-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 14 avril 2026 19:00

En exercice : 15
Présents : 15
Excusés : 0
Absents : 0

Date de la convocation : 03/04/2026

Président de séance : LAFAYE CHRISTIAN

Secrétaire de séance : GRUET INGRID

N° interne de l'acte : 33/26

Mardi 14 avril 2026, le Conseil Municipal de Saint-Léon s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie.

Membres présents :
CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX , FRANCOIS JULLIEN, ADELE VAUDELIN , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , HADRIEN BRENELIERE , FRANCK DUC, INGRID GRUET, DAVIAU ANNIE, BRIGITTE DEVAUX

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

TAXE HABITATION

Assujettissement des logements vacants a la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectes a l'habitation principale

Le Maire de Saint-Léon expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les degrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vi l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Commentaires :
Résultats de vote :
Adopté à l'unanimité
Pour : 13 voix CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX ,ADELE VAUDELIN , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , HADRIEN BRENELIERE , FRANCK DUC, INGRID GRUET,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 003-210302402-20260414-33_26-DE

Contre : 1 voix FRANCOIS JULLIEN
Abstention : 1 voix BRIGITTE DEVAUX
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE de SAINT-LEON (ALLIER)